



Courriers intrum justitia.....

Par **madline24**, le **27/08/2010 à 17:00**

Bonjour,rnrnVoilà ma situation , j'ai résilié mon abonnement téléphonique SFR pour un motif légitime qui était un départ de plus d'un an à l'étranger, j'ai alors fourni les documents nécessaires à SFR qui m'ont confirmé ma résiliation et qui m'ont clairement dit par téléphone que je serai dispensée des charges d'exonération car je me trouvais face à un motif légitime et que c'était donc bon.rnrnQuelques mois s'écoulent et voilà que je reçois des courriers d'intrum justitia me demandant de régler la totalité des charges d'exonération qui s'élèvent à plus de 750 euros frais compris. J'avais au moment de ma résiliation un impayé sur ma ligne, et ma résiliation n'entre donc soi-disant pas en compte (ce que SFR ne m'a jamais dit), et moi n'ayant pas donné de suite à leurs courriers, ils me menacent de régler cette dette sous 4 jours à défaut je serai exposée à toutes les mesures de contrainte que la justice met à disposition des créancier et ce par la voie d'huissier de justice.rnrnQue dois-je faire ? Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **27/08/2010 à 19:53**

Bonjour,rnrnVous contactez directement SFR et vous leur demandez à combien s'élève votre dette envers eux. Vous oubliez cet officine de recouvrement pour le moment car, pour qu'un huissier vienne saisir quoi que ce soit, il lui faut un titre exécutoire délivré par un juge, ce que n'a pas votre demandeur, et cela demandera obligatoirement un jugement à votre encontre. Donc, réglez directement SFR et ne répondez pas à l'officine de recouvrement.

Par **madline24**, le **27/08/2010 à 20:55**

Les 700euros qu'ils me réclament, je ne les ai pas consommé, ils viennent de tous les mois qui ont suivi ma résiliation.

Par **mimi493**, le **27/08/2010** à **22:57**

Vous avez l'AR de résiliation ?

Par **madline24**, le **28/08/2010** à **12:59**

En cherchant bien, oui il me semble que je l'aie. Mais si je ne le retrouve pas..?